



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 décembre 2020 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en personne Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-12-573

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone ou en personne;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Verly ,
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2020-12-574

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
7. Déclaration des dons et autres avantages (art. 6 Loi éthique et déontologie-registre)
8. Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2021
9. Dépôt des Déclaration des parties liées
10. Calendrier des séances du conseil
11. Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UQM ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)
12. Résolution pour amendement à la politique de gestion des ressources humaines, année 3
13. Résolution pour reddition de compte dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)
14. Avis de motion règlement 2021-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2021
15. Avis de motion règlement 2021-02 règlement général
16. Avis de motion règlement 2021-03 concernant le stationnement

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Résolution entente avec la Société protectrice des animaux

TRANSPORT

18. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration subvention PAVL-PPA_ES dossier 00030288-1-42095 (05)-2020-06-16-55
19. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration subvention PAVL-PPA_CE dossier 00030297-1-42095 (05)-2020-06-16-51

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Travaux d'alimentation en eau potable – résolution entérinant le paiement du décompte progressif numéro 6

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – octobre et novembre 2020
22. Adoption du 2^e projet de règlement no 2020-05 modifiant zonage (rue de l'Érablière)
23. Rue de l'Érablière - conformité des travaux de gestion des eaux pluviales - levée de l'interdiction de construction

LOISIRS ET CULTURE

24. Résolution pour Féerie de Noël en voiture
25. Résolution entérinant la formation du comité... nouveaux arrivants



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

26. Embauche personnel pour entretien de la patinoire
27. Résolution pour achat de souffleuse pour l'entretien de la patinoire
28. L'Étincelle – Vœux du temps des Fêtes

AUTRES

29. Affaires nouvelles et suivi
 - a. Mandat abattage d'un pin
 - b. Paiement à Domtar du 2^e versement pour le réseau St-Gabriel
30. Deuxième période de questions
31. Correspondance
 - a. Centraide demande
 - b. Centraide ligne 911
32. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2020-12-575 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent.

2020-12-576 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020 représentent un total net de \$14 224.255\$.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée régulière du 7 décembre 2020

COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Liste des paiements émis (du 2020-11-03 au 2020-12-07)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000565 (A)			2020-12-08	13	GROUPE ULTIMA INC	152,00 \$
202000566 (A)			2020-12-08	14	VIVACO groupe coopératif	497,55 \$
202000567 (A)			2020-12-08	32	INFOTECH	554,18 \$
202000568 (A)			2020-12-08	41	MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	62,50 \$
202000569 (A)			2020-12-08	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	787,68 \$
202000570 (A)			2020-12-08	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB. MUNICIPALITÉS	425,39 \$
202000571 (A)			2020-12-08	81	DISTRIBUTION J.M. BERGERON INC.	79,72 \$
202000572 (A)			2020-12-08	89	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	3 449,24 \$
202000573 (A)			2020-12-08	152	SEL WARWICK INC.	3 801,48 \$
202000574 (A)			2020-12-08	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	5 980,53 \$
202000575 (A)			2020-12-08	535	G.N. SÉCURITÉ	25,12 \$
202000576 (I)	7892		2020-12-08	638	Fonds d'information sur le territoire	10,00 \$
202000577 (A)			2020-12-08	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE &	3 820,86 \$
202000578 (I)	7893		2020-12-08	652	CQ WINDSOR # 6892	80,00 \$
202000579 (A)			2020-12-08	678	SANI ESTRIE INC	12 182,49 \$
202000580 (A)			2020-12-08	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 441,79 \$
202000581 (A)			2020-12-08	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	391,97 \$
202000582 (A)			2020-12-08	808	EXCAVATION GILLES BERGERON INC.	1 839,60 \$
202000583 (A)			2020-12-08	977	IN-FO.CA	309,45 \$
202000584 (I)	7894		2020-12-08	983	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	838,87 \$
202000585 (A)			2020-12-08	1034	LES ENTREPRISES PHILIPPE	3 130,20 \$
202000586 (A)			2020-12-08	1084	WSP CANADA INC.	1 058,87 \$
202000587 (A)			2020-12-08	1176	FRÉDÉRIK BERNIER	48,88 \$
202000588 (A)			2020-12-08	1262	TRANSPORT-EXCAV. JOCELYN MÉNARD	5 333,41 \$
202000589 (A)			2020-12-08	1283	AUDREY OSTIGUY	55,00 \$
202000590 (A)			2020-12-08	1337	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	423,30 \$
202000591 (I)	7895		2020-12-08	1350	PLOMBERIE C. AUGER	446,10 \$
202000592 (A)			2020-12-08	1355	EUROFINS ENVIRONEX	465,65 \$
202000593 (A)			2020-12-08	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	17,22 \$
202000594 (I)			2020-12-08	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	1 367,78 \$
202000595 (A)			2020-12-08	1372	LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA	2 605,18 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 51 682,01 \$

Total des paiements 51 682,01 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 1 374,97 \$

Total des dépôts direct 50 307,04 \$

51 682,01 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

INCOMRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

Liste des paiements émis (du 2020-11-03 au 2020-12-07)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000538 (C)			2020-11-06	28	HYDRO-QUEBEC	734,68 \$
202000539 (C)	7883		2020-11-09	1165	COMITÉ DE LA FAMILLE & DES AINÉS	691,00 \$
202000540 (C)	7884		2020-11-09	10	CHEVALIERS DE COLOMB	500,00 \$
202000541 (C)	7885		2020-11-09	638	Fonds d'information sur le territoire	30,00 \$
202000542 (C)			2020-11-09	32	INFOTECH	517,39 \$
202000543 (C)			2020-11-09	322	CLUB OPTIMISTE DE WINDSOR(1989) INC	200,00 \$
202000544 (C)			2020-11-09	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	90,00 \$
202000545 (I)	7886		2020-11-09	612	SERGE LOISELLE	50,00 \$
			2020-11-24	494	VISA DESJARDINS	439,33 \$
202000547 (C)			2020-11-25	964	TELUS	45,99 \$
202000548 (C)			2020-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	80,84 \$
202000549 (C)			2020-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	711,77 \$
202000550 (C)			2020-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	411,28 \$
202000551 (C)			2020-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	308,36 \$
202000552 (C)			2020-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	28,35 \$
202000553 (C)			2020-11-25	723	AXION	167,89 \$
202000554 (I)			2020-11-26	789	ÉNERGIE SONIC INC.	963,50 \$
202000555 (I)			2020-11-26	789	ÉNERGIE SONIC INC.	180,81 \$
202000556 (I)	7887		2020-11-27	1368	COTE DENIS	1 051,65 \$
202000557 (I)	7888		2020-11-27	1369	CAMIRE GEORGETTE	468,92 \$
202000558 (I)	7889		2020-11-27	1370	CEREALES ESTRIE INC.	750,83 \$
202000559 (I)	7890		2020-11-27	1371	DUBOIS NATHALIE	760,14 \$
202000560 (I)	7891		2020-12-02	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	176,55 \$
202000561 (I)			2020-12-03	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 698,51 \$
202000562 (I)			2020-12-03	67	MINISTRE DU REVENU	4 612,44 \$
202000563 (I)			2020-12-03	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 311,82 \$
202000564 (I)			2020-12-03	8	Retraite QUÉBEC	543,29 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 17 525,34 \$

Total des paiements 17 525,34 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 15 134,31 \$

Total des dépôts direct 2 391,03 \$

17 525,34 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

La conversion de l'éclairage au Del sur tout le territoire de Val-Joli est presque complétée, les luminaires ont été changés, il reste à valider les changements car certains luminaires n'ont pas été convertis.

Les travaux sur le réseau d'aqueduc sont presque complétés, le branchement du 424 rue St-Georges est fait. Afin de s'assurer de la conformité des travaux faits sur l'accès à la station de pompage de la ville de Windsor, une retenue sera gardée jusqu'au printemps.

Les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent sur le territoire et au poste situé sur le terrain de la municipalité. Les fils sont passés au parc Floral et les travaux de finition se termineront au printemps pour la remise en état du terrain. L'échéancier du printemps 2021 tient toujours selon les dernières informations.

b) Régie des incendies :

Le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il y aura une rencontre le 8 décembre pour finaliser le budget.

c) Loisirs :



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

Par la conseillère Josiane Perron :

La reddition de compte pour le projet de mise à niveau des parcs de la subvention Fonds de développement du territoire est complétée.

Afin d'égayer la municipalité, nous avons fait l'acquisition d'un ensemble d'éclairage de Noël qui a été installé à l'Hôtel de ville. Nous recevons de beaux commentaires à ce sujet.

La patinoire sera ouverte malgré les contraintes en lien avec les instructions de la santé publique relativement à la Covid-19. Il faudra respecter les mesures sanitaires qui seront affichées, il n'y aura pas de hockey et le bâtiment devra demeurer fermé. Malgré tout, il nous apparaît important de maintenir cet équipement sportif pour permettre à la population de profiter du parc et d'une activité extérieure.

d) environnement :

Par la conseillère Josiane Perron :

La collecte de compost débute sa fréquence mensuelle. La prochaine collecte aura lieu le 15 décembre.

Nous avons constaté qu'à certains endroits, des citoyens déposent plusieurs bacs de déchets non-autorisés. Une tournée sera faite éventuellement mais dès maintenant, si nous constatons une situation problématique, le propriétaire se verra facturer le prix de la collecte annuelle pour chaque bac additionnel non autorisé. Nous rappelons que les citoyens qui désirent un deuxième bac pour les déchets doivent communiquer avec la municipalité pour être facturé et obtenir un autocollant autorisant la collecte du bac.

e) Trans-Appel :

Il y a eu une rencontre virtuelle le 18 novembre dernier pour régulariser le budget 2021 en prévoyant les sommes nécessaires pour la nouvelle identité visuelle et les radiocommunications des véhicules, l'actualisation du matériel informatique et quelques rafraîchissements dans les bureaux. Le conseiller Gilles Perron qui siège sur cet organisme se déclare satisfait des changements amorcés et des directions prises depuis les derniers mois.

f) Urbanisme :

aucune rencontre du CCU

7. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière Marie-Céline Corbeil dépose le registre en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie concernant la déclaration des dons et autres avantages. Pour l'année 2020, aucun dons et avantage n'a été reçu. Ce registre sera déposé sur le site internet de la municipalité.

2020-12-577

8. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2021

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

D'adhérer à la Fédération québécoise des Municipalités 2021 et que les frais soient payés par la MRC du Val-Saint-François tel que prévu.

9. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES PARTIES LIÉES

La secrétaire-trésorière certifie que les déclarations des parties liées des membres du conseil et des dirigeants ont été déposées à son bureau.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

2020-12-578 10. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui débiteront à 20 h les jours suivants :

- Lundi le 11 janvier
- Lundi le 1er février
- Lundi le 1er mars
- Mardi le 6 avril
- Lundi le 3 mai
- Lundi le 7 juin
- Lundi le 5 juillet
- Lundi le 2 août
- Mardi le 7 septembre
- Lundi le 4 octobre
- Lundi le 15 novembre
- Lundi le 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2020-12-579 11. ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (« UQM ») ET ÉNERGIR, S.E.C. (« ÉNERGIR »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

Après étude et considération :

Il est proposé par le Sylvain Côté
appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

2020-12-580

12. RÉSOLUTION POUR AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ANNÉE 3

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite corriger les ajustements de salaire en lien avec le calcul de l'IPC afin d'assurer un ajustement de salaire minimal.

CONSIDÉRANT QUE le calcul s'effectue selon l'IPC au 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir un taux plancher de 2% dans l'éventualité où l'IPC soit inférieur à ce taux pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE certains employés qui avaient des conditions d'ajustement de salaire à la date anniversaire de la permanence étaient privés de l'ajustement annuel pour les années 2020 et 2021;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter l'énoncé suivant à l'article 6 :

« À compter de 2021, l'ajustement annuel sera calculé sur le salaire horaire du salarié non-cadre le plus le plus élevé et selon le plus élevé des taux suivants : 2% ou l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec basé sur les mois de janvier à décembre 2020. Le montant de l'augmentation sera donc le même pour chacun des employés.

De plus tout employé ayant des conditions d'ajustement de salaire à sa date anniversaire de la permanence se verra octroyer également l'augmentation prévue au présent article rétroactivement au 1^{er} janvier 2020. »

2020-12-581

13. RÉSOLUTION POUR REDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a déposé une demande de subvention au Fond de développement des territoires pour le projet « Améliorer l'aménagement et promouvoir l'accès des parcs St-Antoine, Titus, Floral et Rang 10 » au montant de 30 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a respecté ses engagements en contribuant au projet à une hauteur d'au moins 8 000\$;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

DE transmettre à la MRC du Val-St-François le rapport final du projet « Améliorer l'aménagement et promouvoir l'accès des parcs St-Antoine, Titus, Floral et Rang 10 »

D'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière Marie-Céline Corbeil à signer tous documents en lien avec ce projet.

2020-12-582 14. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Gilles Perron, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2021. Une demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2020-12-583 15. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-02 INTITULÉ RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Philippe Verly, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-02 intitulé « Règlement général » Une demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2020-12-584 16. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-03 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Josiane Perron, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-03 concernant le stationnement. Une demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-12-585 17. RÉOLUTION ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-joli désire poursuivre son partenariat avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

DE signer l'entente avec la Société protectrice des animaux pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 sans clause de renouvellement automatique pour un montant de 5541\$ pour l'année 2021 et une indexation de 4.5% chaque année suivante;

D'autoriser le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à cette entente.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2020-12-586 18. RÉOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUBVENTION PAVL-PPA_ES DOSSIER 00030288-1-42095 (05)-2020-06-16-55

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Philippe Verly appuyée par le conseiller Sylvain Côté, il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

2020-12-587

19. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUBVENTION PAVL-PPA-CE DOSSIER 00030297-1-42095 (05)-2020-06-16-51

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Raymond Côté appuyée par la conseillère Lise Larochelle il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 42 759\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-12-588

20. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RÉSOLUTION ENTÉRINANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-09-517 retardait le paiement du décompte progressif no. 6 jusqu'à ce que les travaux soient complétés;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés à l'exception de deux couvercles de vanne d'incendie à modifier sur le chemin Heterington qui seront changées prochainement;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 81 832.99\$ taxes incluses.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE – OCTOBRE ET NOVEMBRE 2020

OCTOBRE :

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

- Dossier égout aqueduc Rang 10 et route 249, remise de documents et émissions de permis de branchement
- 1 permis de branchement été délivré au courant du mois d'octobre 2020
- Dossier Mise aux normes des installations septiques
- Deux permis d'installations septiques ont été délivrés en lien avec la mise aux normes des installations septiques

Permis octobre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	1	14	553000	0	0
2020	1	9	396000	2	0

NOVEMBRE :

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ
- Dossier égout aqueduc Rang 10 et route 249, remise de documents et émissions de permis de branchement
- 1 permis de branchement été délivré au courant du mois de novembre 2020
- Mise à jour des compteurs Novembre 2020
- **Compteurs 20mm**
 - 20 compteurs d'eau ont été remis aux citoyens pour les branchements à l'aqueduc
 - 2 compteurs d'eau ont été installés au parc municipal et au bureau municipal
 - 18 compteurs sont installés et scellés
- **Compteurs 25mm**
 - 3 compteurs d'eau ont été remis aux citoyens pour le branchement à l'aqueduc.
 - 1 compteur d'eau a été installé au garage municipal
 - 1 compteur d'eau a été scellé et installé
- **Compteurs 37 mm**
 - 3 compteurs d'eau ont été remis aux citoyens pour le branchement à l'aqueduc.
 - 2 compteurs d'eau ont été installés au parc municipal
 - 2 compteurs d'eau sont installés et scellés
- **Total**
 - 26 compteurs remis aux citoyens
 - 5 compteurs pour utilisation municipale
 - 21 compteurs citoyens installés et scellés
 - 5 compteurs citoyens ne sont pas encore installés
 - Un compteur 20 mm et deux compteurs 25mm reste en inventaire à la municipalité sur le total de 34 compteurs
- Dossier Mise aux normes des installations septiques
- Deux permis d'installations septiques ont été délivrés en lien avec la mise aux normes des installations septiques
- **Mise à jour dossier mise aux normes des installations septiques :**
- Sur les 17 installations septiques au départ plus que 3 installations restent à régulariser.

Permis novembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	1	4	165000	1	0
2020	1	4	910000	1	0



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

2020-12-589

22. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE qu'un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu le 16 novembre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu unanimement

D'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2020-05 conformément à l'article 128 de la Loi.

2020-12-590

23. RUE DE L'ÉRABLIÈRE – CONFORMITÉ DES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CONSTRUCTION.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de gestion des eaux pluviales devaient être effectués sur la rue de l'Érablière suite au dépôt du second rapport complémentaire préparé par M. Richard Bernier, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait mandaté le service d'ingénierie de la FQM pour surveiller les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le premier projet de règlement 2020-05 pour créer une nouvelle zone sur la rue de l'Érablière pour modifier les marges de recul arrière afin de conformer la construction à l'intérieur des zones régulées au niveau de l'écoulement des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE nous la municipalité a reçu le rapport de conformité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-10-539 prévoyait la levée de l'interdiction de construire dès que les travaux correctifs auront été effectués et approuvés par la municipalité de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

DE lever l'interdiction de construire sur la rue De l'Érablière.

LOISIRS ET CULTURE

2020-12-591

24. RÉOLUTION POUR FÉRIE DE NOEL EN VOITURE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli participe financièrement à l'activité de Parade de Noël de la ville de Windsor depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'en raison des restrictions en lien avec la COVID-19, l'activité de Parade de Noël n'aura pas lieu;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer financièrement à la nouvelle activité Féerie de Noël en voitures afin d'offrir des moments mémorables aux enfants malgré la situation actuelle

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

DE participer financièrement à la hauteur de 500\$ à l'activité Féerie de Noël.

QUE des membres du conseil municipal participent à l'activité;

2020-12-592

25. RÉOLUTION ENTÉRINANT LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS,

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor propose la mise en place d'un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants en collaboration avec les municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli partage le souci de la Ville de Windsor d'accueillir et d'intégrer les nouveaux citoyens afin de favoriser leur rétention;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Val-Joli accepte de participer à la mise en place d'un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants, en collaboration avec la Ville de Windsor ainsi qu'avec toute autre municipalité de la région de Windsor qui démontrerait un intérêt pour la démarche;

DE déléguer la conseillère Josiane Perron afin de faire partie du comité.

2020-12-593

26. ENGAGEMENT JOURNALIER POUR LES PATINOIRES – HIVER 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

D'engager Monsieur Denis Maurice comme journalier pour les patinoires pour la saison 2020-2021.

QUE cet emploi soit saisonnier et reconduit pour les années futures à moins d'avis contraire d'une part ou d'autre avant le 1^{er} novembre de chaque année.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente pour l'emploi saisonnier pour la patinoire.

2020-12-594

27. RÉOLUTION POUR ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la patinoire nécessite l'utilisation d'une souffleuse;

CONSIDÉRANT QUE Atelier Lavoie nous a soumis 2 prix pour l'équipement répondant à nos besoins soit :

- 1 Souffleuse Cub Cadet 2X28HD au montant de 1899.00\$ plus taxes
- 2 Souffleuse Ariens Deluxe 28 sho au montant de 1999.00\$ plus taxes



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la souffleuse Ariens est recommandée pour sa construction plus robuste;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une souffleuse Ariens Deluxe 28 sho au montant de 1999.00\$ plus taxes chez Atelier Lavoie pour l'entretien de la patinoire.

2020-12-595

28. L'ÉTINCELLE-VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de Vœux du temps des Fêtes dans le journal L'Étincelle au montant de 159.25\$ plus taxes

29. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2020-12-596

29.A CONTRAT D'ABATTAGE D'UN PIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire abattre un pin sur le terrain de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu les offres de prix suivantes :

Michael Gosselin (Camiré et Gosselin) : 1500\$ plus taxes
Philippe Comtois (PC déboisement) : 1800\$ plus taxes
Sylvain Perron : 1950\$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'abattage d'un pin à Michael Gosselin (Camiré et Gosselin) au montant de 1500\$ plus taxes;

DE s'assurer que le contractant fournisse les preuves d'assurances nécessaires avant de débiter les travaux.

2020-12-597

29.B RÉOLUTION POUR DÉBOURSER LE 2^E VERSEMENT À DOMTAR POUR L'ENTENTE DE COÛTS DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ST-GABRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a signé un protocole d'entente avec Domtar dans le cadre du raccordement à l'alimentation en eau potable pour les propriétés des rues de la Falaise, du Rocher et Thomas O'Donnell afin d'agrandir la conduite principale et le bâtiment de suppression en vue d'un éventuel réseau d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le protocole prévoit une facturation en 2 versements;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly,
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture numéro 7343 au montant de 34 492.50 \$ taxes incluses à Domtar.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 7 décembre 2020

30 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions, la séance étant à huis clos.

31. CORRESPONDANCE

- a. Centraide demande
- b. Centraide ligne 211

2020-12-598

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 37. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

